



Communiqué de presse du 20 avril 2010

APPUI A L'INSTITUTIONNALISATION DE BEIT EL MAL

M. Nalla, directeur général de l'institution de microcrédit mauritanienne Beit El Mal, et M. Lainé, directeur de l'Agence française de développement (AFD) à Nouakchott, ont signé le 20 avril une convention de financement de 615 000 Euros destiné à soutenir l'autonomisation complète aux plans institutionnel, organisationnel, financier et technique de Beit El Mal, institution de microfinance en cours de création. Cette signature s'est déroulée en présence de l'Ambassadeur de France en Mauritanie, Michel Vandepoorter.

Pour une population peu bancarisée et de plus en plus urbanisée, la microfinance constitue souvent la seule possibilité d'accès à des services financiers. En effet, même si l'épargne collective par le biais des tontines est très répandue, le crédit, lui, n'est pas pratiqué de façon aussi systématique. Jusqu'à présent, le niveau d'activité limité et peu professionnel du secteur de la microfinance ne lui a pas permis d'atteindre ni la rentabilité ni la masse critique suffisante à son essor. L'ensemble des 70 structures de microfinance existantes, généralement des coopératives, ne bénéficient qu'à environ 113 000 personnes, dont la moitié de ruraux.

Dans ce cadre, l'objectif de cet appui est d'offrir aux populations les plus pauvres, des services financiers adaptés à leurs besoins et à leurs capacités financières pour qu'elles puissent se loger et développer des activités génératrices de revenus et créatrices d'emploi.

Dans la perspective de son institutionnalisation, BEM a ainsi ouvert depuis 2006 plusieurs chantiers, pour devenir une institution de microfinance répondant aux standards internationaux et acquérir une autonomie complète. Elle a sollicité l'appui de l'AFD dans le but de finaliser le processus d'institutionnalisation, qui porte également sur la mise en place de procédures conformes aux recommandations du GAFI et à la réglementation nationale. Cet appui particulier a fait l'objet d'une convention spécifique d'un montant de 30k€.